



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Grenoble



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Salaise sur Sanne, le 16 juin 2020

Le Principal

Aux

Parents d'élèves du Collège Jean FERRAT  
Elèves du collège Jean FERRAT

## Objet : Accueil des élèves à compter du 22 juin

### Le Principal

Affaire suivie par  
C. TARDY  
Téléphone  
04 74 29 79 01  
Télécopie  
04 74 86 04 75  
Mél :  
ce.0383253e  
@ac-grenoble.fr

Adresse  
Avenue du Collège  
38150 Salaise sur  
Sanne

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, chers élèves,

Suite aux allocutions du **Président de la République** le dimanche 14 juin et du **Ministre de l'Éducation Nationale** le lundi 15 juin précisant les **modalités de la phase 3 du déconfinement** notamment au niveau des établissements scolaires, vous avez pris connaissance que les collèges devront accueillir à nouveau l'ensemble des niveaux et tous les élèves en respectant le protocole sanitaire modifié. Le protocole sanitaire modifié instaure une notion d'espacement d'un mètre latéral pour les élèves en salle de classe et dans le restaurant scolaire. Cette distanciation ne nous permet pas d'accueillir en même temps tous les élèves.

L'accueil se fera donc selon des modalités d'alternance pour les groupes A et B de chaque classe conformément à la déclinaison du schéma d'organisation ci-dessous.

### DÉCLINAISON DU SCHÉMA D'ORGANISATION

#### 1) Accueil des élèves

Organisation générale :

Le **retour en classe des élèves est obligatoire**. Les élèves seront accueillis 2 jours par semaine au collège.

#### **27 salles sont organisées pour l'accueil des élèves :**

100 à 107 : classes de 6<sup>ème</sup>,  
108 à 114 : classes de 5<sup>ème</sup>,  
115 à 118 et 120 à 124 : 4<sup>ème</sup>,  
Sciences : classes de 3<sup>ème</sup>.

Les classes sont dédoublées sur la semaine ce qui permettra de **ne pas excéder 15 élèves par groupe afin de respecter la distance latérale d'un mètre entre 2 élèves et l'agencement des salles.**

#### Explication :

**Groupe A** : au collège : lundi / mardi et à domicile : jeudi / vendredi

**Groupe B** : au collège : jeudi/vendredi et à domicile : lundi/mardi

**Le collège n'accueillera pas de groupe d'élèves le mercredi.**

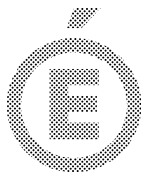
Le **mercredi matin** nous permettra **d'assurer un nettoyage approfondi de l'établissement** avant l'accueil des élèves de l'autre partie de la classe dans un souci constant de protection des élèves et des personnels.

**Les élèves seront accueillis jusqu'au jeudi 2 juillet inclus.**

**La restitution des livres sera organisée sur le temps de présence des élèves pour toutes les classes.**

**La restitution des tablettes** des classes de 3<sup>ème</sup> et des élèves quittant l'établissement sera organisée sur le temps de présence des élèves pour toutes les classes.





2/7

Une soirée de restitution sera organisée le lundi 29 juin de 17h à 19h pour les élèves ayant oublié une partie des livres.

Tous les élèves doivent rapporter leurs livres et tablettes (tablettes uniquement pour les 3<sup>ème</sup> et les élèves quittant l'établissement) :

- le lundi 22 juin pour les élèves présents sur les journées du 22 et 23 juin,
- le jeudi 25 juin pour tous les élèves présents sur les journées du 25 et 26 juin.

Nous mettrons en place un temps de passage de l'ASSR 1 pour les classes de 5<sup>ème</sup> et un temps de passage de l'ASSR 2 pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Protections individuelles :

**Pour tous les élèves :**

Dans le cadre de l'accueil et du respect des gestes barrières, **chaque élève demi-pensionnaire devra se présenter à l'établissement muni de 3 masques « grand public »**. Le premier masque devra être porté dès l'arrivée au sein de l'établissement et jusqu'à la demi-pension dans toutes les situations où la distanciation physique n'est pas possible, notamment lors des circulations dans l'établissement ou durant les temps de récréations et de pause méridienne. **Les 2 autres masques devront être présentés à l'arrivée**. Ils devront être protégés dans 1 sac plastique afin de ne pas pouvoir se contaminer, un 2<sup>ème</sup> sac permettra de mettre le masque sale.

Les élèves externes seront autorisés à n'avoir que 2 masques, celui qu'ils portent à leur entrée dans l'établissement et un second présent dans un sac plastique en cas de nécessité.

**Elèves demi-pensionnaires :**

Le changement de masque s'effectuera à l'issue du repas et avant le retour en pause méridienne. Les élèves, qui ne disposeraient pas de masques à leur arrivée, se verront remettre un masque du stock acquis par le collège. Les familles seront prévenues de l'absence de masque. Il est rappelé dans l'avenant du règlement intérieur qui sera ajouté prochainement au règlement intérieur du collège, et ce avant l'ouverture de celui-ci, qu'il appartiendra aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants. Un élève qui refuserait de porter un masque se verra interdire l'accès à l'établissement et sera placé à l'isolement jusqu'à la résolution de cette difficulté avec la famille.

Pour les personnels d'enseignement et d'éducation :

L'ensemble des personnels seront équipés d'un masque « grand public » et d'une visière pour ceux qui le souhaitent.

Arrivée des élèves dans l'établissement :

Chaque matin, les arrivées d'élèves se feront de manière échelonnée avec un début des enseignements à 08h25 ou 9h25. Les élèves seront accueillis par deux accès et 4 entrées afin de diminuer le volume des flux. Le premier accès pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> se fera par le portail d'accueil habituel. Le deuxième point d'entrée pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> se fera par le portail de secours à l'extrémité du bâtiment principal vers la mare pédagogique. Les élèves entreront à chaque entrée sur 2 files.

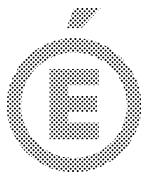
Des signalétiques seront mises en place sur la clôture du collège pour diriger les élèves. Un personnel sera présent à chaque entrée.

La présentation du carnet de liaison ne sera pas nécessaire mais les masques de rechanges devront être montrés.

Un point de distribution de gel hydroalcoolique sera mis en place pour chaque file. Les élèves seront invités systématiquement et obligatoirement à se nettoyer les mains.

Pour le début des cours de 08h20 et compte tenu des arrivées échelonnées des bus, les accès seront ouverts sur les horaires habituels. Les élèves rejoindront la partie de la cour qui leur est dédiée. A l'appel micro, les élèves se rangeront sur un marquage spécifique pour chaque classe qui respectera une distance entre les groupes en attendant leur professeur avec qui ils rejoindront leur classe. Les montées pour regagner les salles de classe s'organiseront par 6 escaliers différents en fonction du positionnement de la salle.

Pour les entrées de 09h25, les points d'entrée seront ouverts dix minutes avant, les élèves rejoindront la cour jusqu'à l'appel micro. Les élèves se rangeront sur un marquage



3/7

**spécifique** pour chaque classe qui respectera une distance entre les groupes en attendant leur professeur avec qui ils rejoindront leur classe. Les **montées pour regagner les salles** de classe s'organiseront par **6 escaliers différents** en fonction du positionnement de la salle.

**Les élèves transportés débutant à 09h20 et qui seraient présents dès 08h25 devront se ranger sur le marquage de leur classe.** Au départ des élèves accompagnés des professeurs, un membre de l'équipe de Vie Scolaire récupérera les élèves présents, **les élèves seront laissés en temps libre dans la cour jusqu'au début de leur cours.**

Afin de veiller à ce que les brassages d'élèves soient les plus faibles, il sera **demandé dans la mesure des possibilités** des familles avec les contraintes professionnelles et personnelles que **les élèves n'arrivent qu'au début de leur emploi du temps.**

Il est rappelé à tous les familles que les **parkings réservés aux bus** doivent être respectés et ne doivent pas être utilisés pour déposer les élèves.

## 2) Règlement Intérieur

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

Le **règlement intérieur** de l'établissement régit le fonctionnement au sein de l'établissement. Il **reste valable et constitue la base des règles de vie au sein du collège.** Il est **complété par un avenant** qui s'applique durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. **Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration.**

Modalités de fonctionnement :

### **Discipline**

Les **règles de vie au sein de l'établissement restent dictées par le règlement intérieur.** L'avenant au règlement intérieur fixe les modifications de ces règles liées à la crise sanitaire. Il impose le respect des gestes barrières notamment.

**En cas de manquement au règlement intérieur,** l'élève ne fera pas l'objet d'une punition ou d'un rapport par le biais du carnet mais d'une punition ou d'un rapport établi par l'intermédiaire de Pronote par les personnels d'enseignement ou d'éducation. La **famille devra prendre connaissance** de la punition ou sanction par le **compte Pronote des parents.** **En cas de manquement répété ou grave d'un élève, celui-ci pourra être adressé à l'équipe de direction et pourra faire l'objet d'une sanction.**

## 3) En classe

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

**27 salles de l'établissement ont été retenues pour accueillir les élèves.** Ces tables ont été positionnées de manière à respecter la distanciation physique et ne doivent pas être déplacées. Les élèves devront garder la même place tout au long de la période. Chaque élève devra avoir son matériel. Pour des raisons évidentes, aucun prêt de matériel ne sera possible entre élèves.

Chaque salle sera équipée d'un distributeur de gel hydroalcoolique et d'une boîte de lingettes nettoyantes virucides. Les élèves occupent la même salle tout au long des jours de leur présence au collège. Ce sont les professeurs qui se déplaceront pour limiter la circulation des élèves dans les couloirs de l'établissement.

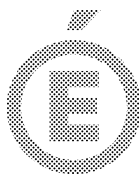
Les portes des salles de classe seront ouvertes tout au long de la journée. Un personnel se chargera, sur le temps de la pause méridienne, de fermer les salles pour que les élèves puissent laisser leurs affaires personnelles en sécurité. Les élèves ne doivent en aucun cas toucher les portes.

**A leur arrivée en classe,** les élèves seront **invités à se nettoyer les mains au gel hydroalcoolique.** Ils **regagneront leur place à l'aide de la signalétique de circulation** mise en place afin de limiter les croisements dans la classe. **Les places seront nettoyées quotidiennement** selon les protocoles définis et un **nettoyage approfondi aura lieu le mercredi** entre les 2 groupes.

Un **affichage au sein de chaque salle** récapitulera pour chaque classe l'escalier à emprunter, les toilettes à utiliser et le point d'entrée du self à rejoindre pour le temps de demi-pension.

Pédagogie :

## Définition générale



4/7

Il a été défini un accompagnement au travail dispensé pour chaque niveau détaillé dans le tableau suivant (horaires indicatifs) :

Matières	Volume horaire par groupe 6 <sup>ème</sup>	Volume horaire par groupe 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>
Français	2	2
Mathématiques	2	2
Anglais	1	1
Histoire/Géographie/EMC	1	1
Sciences de la Vie et de la Terre	1	1
Sciences Physiques et Chimiques	1	1
Technologie	1	1
Arts Plastiques	1	1
Education Musicale	1	1
Langue Vivante 2		1

Les élèves sont pris en charge par un professeur de leur équipe pédagogique sur une plage de 3 heures. Chaque élève travaillera sur des fiches de travail élaborées par les professeurs de la discipline.

Le temps de présentiel sera un temps d'accompagnement et d'explicitation des fiches d'activités.

L'emploi du temps sera disponible pour les élèves à compter du jeudi 18 juin en cours de journée.

Compte-tenu de l'échelonnement des arrivées d'élèves et des temps de récréation, il a été décidé par la cellule de crise qu'il n'y aurait pas de sonnerie dans l'établissement durant cette période. La gestion du temps sera garantie par les enseignants.

### Organisation des horaires

Comme évoqué précédemment, il existera 2 créneaux de début de matinée. Afin d'échelonner les temps de récréations, les cours s'organiseront sur plusieurs modalités horaires.

La fin de la matinée et le début de la pause méridienne s'échelonneront selon les classes entre 11h25 ou 12h20.

Le début de l'après-midi s'effectuera selon les classes à 13h00 ou 14h00.

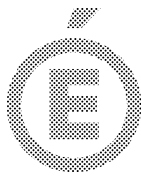
#### 4) Circulation au sein de l'établissement et temps de récréations et pause méridienne

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

Les récréations du matin s'organiseront sur 2 créneaux en fonction des groupes classes : 09h55-10h10 pour les classes débutant à 08h25, 10h55-11h10 pour les classes débutant à 09h25.

Les récréations de l'après-midi s'organiseront sur 2 créneaux en fonction des groupes classes : 14h35-14h50 pour les classes débutant à 13h00, 15h35-15h50 pour les classes débutant à 14h00.

A la sortie de la salle et avant de circuler dans l'établissement, les élèves se nettoieront



5/7

**les mains systématiquement et obligatoirement** sous la surveillance du professeur au gel hydroalcoolique. Les **circulations seront organisées selon un plan prédéfini** qui sera matérialisé par une signalétique et porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté scolaire.

Les escaliers utilisés dépendent du positionnement de la salle.

**Les enseignants en charge de la classe accompagnent leurs élèves jusqu'à la cour** et quand cela est **nécessaire jusqu'au portail** afin de veiller au **respect des règles de distanciation** lors de ces déplacements.

Temps de récréations :

Durant les temps de récréation, l'**équipe de Vie Scolaire** sera en charge de **faire respecter les conditions sanitaires et les règles de distanciation physique**.

**Le début et la fin de créneau de récréation seront matérialisés par un appel micro**. Les élèves se **rangeront sur leur emplacement** en attendant leur professeur avec qui ils rejoindront leur classe.

Ils **emprunteront**, comme pour la descente, l'**escalier dédié à la salle**.

A l'**arrivée en classe**, chaque élève devra se **nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique avant de regagner sa place en respectant la circulation définie dans la salle**.

Les **élèves en situation de handicap** seront **autorisés à prendre l'ascenseur**. Un **nettoyage régulier des commandes d'appel** sera mené. Les élèves seront invités sur la plateforme à attendre la rentrée de leurs camarades avant de regagner leur salle par l'équipe de Vie Scolaire.

Au moment de la pause méridienne :

**Les élèves externes se dirigeront vers la sortie principale en empruntant l'escalier dédié** et en rejoignant l'entrée principale du bâtiment en empruntant l'agora. Pour les élèves des escaliers centraux et extérieurs, ils regagnent l'agora par la cour.

Les **élèves demi-pensionnaires sont invités à prendre leur sac plastique vide et celui contenant les masques propres**. Ils rejoignent la cour et leur rang de demi-pension sans nettoyage des mains.

## 5) Demi-pension

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

**La salle de demi-pension a été réorganisée afin d'accueillir un nombre limité d'élèves en respectant le protocole sanitaire (85 places environ).**

**Les élèves ne pouvant être accueillis au restaurant scolaire prendront leur déjeuner dans la salle de classe attribuée** sous la surveillance du professeur en charge de la classe. Ils rejoindront ensuite la cour pour le temps de pause méridienne.

La demi-pension s'organisera selon **2 vagues de service et une vague de nettoyage :**

11h30-12h00 : 1<sup>ère</sup> vague de demi-pensionnaires

12h00-12h30 : nettoyage et désinfection de la salle et des tables et chaises

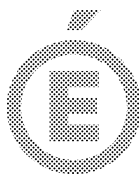
12h30-13h00 : 2<sup>ème</sup> vague de demi-pensionnaires

L'**entrée** des élèves au restaurant scolaire se réalisera en **2 accès différents**. Une **signalétique indiquera aux élèves quelle file ils doivent emprunter**. Cette organisation sera inscrite au sein de chaque salle de cours pour rappel.

**En fonction du nombre d'élèves demi-pensionnaires**, certaines classes pourront être amenées à **prendre leur repas dans la salle de classe** avant de redescendre dans la cour de récréation pour le reste de la pause méridienne.

Modalités de passage au restaurant scolaire :

A l'**entrée** dans la salle, les **élèves ôtent leur masque** du matin. Pour les **masques jetables des poubelles seront mises à disposition**. Ils ont en leur possession dans un sac le 2<sup>ème</sup> masque qu'ils gardent jusqu'à la fin du repas avec eux. Pour les **masques en tissu**, les **élèves** qui seront descendus avec leur sac vide et leur 2<sup>ème</sup> masque **déposeront leur masque du matin dans le sac vide** et garderont avec eux leurs 2 sacs. Ils se **nettoieront les mains**



au gel hydroalcoolique avant de rejoindre leur place.

Les élèves trouveront à chaque place le plateau repas froid avec leurs rations emballées individuellement. Ils disposeront d'une réserve d'eau individuelle sous la forme d'une bouteille plastique. Les repas sont confectionnés par la cuisine mutualisée des collèges de Vienne. A l'issue du repas, ils laissent leur plateau à leur place et évacuent la salle selon l'ordre décidé par l'équipe de Vie Scolaire en charge de la gestion de la salle. Les couverts et barquettes seront en matériel jetable. Ils suivront la signalétique d'évacuation de la salle qui les guidera vers l'entrée habituelle du self afin de pouvoir se laver les mains au savon et de pouvoir mettre leur masque prévu pour l'après-midi.

6/7

Ils ressortent par la porte d'entrée habituelle et regagnent la cour par l'agora.

## 6) Toilettes

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

Les toilettes de l'établissement seront réparties selon un plan détaillé. **Chaque classe n'aura accès qu'à certaines toilettes** de l'établissement. **Il a été défini 6 zones de toilettes.**

Dans **chaque salle de classe sera indiquée la zone de toilettes** prévue pour la classe occupant la salle.

Les **toilettes** feront l'objet d'un **nettoyage régulier tout au long de la journée** selon un protocole de nettoyage et de désinfection.

Modalités d'utilisation :

Les **toilettes** élèves ne seront accessibles qu'aux **temps de récréations et de pause méridienne**. En cas d'urgence ou de situation exceptionnelle, l'usage pourra être autorisé avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe de Vie Scolaire qui aura été prévenu. **Les locaux seront sous la surveillance de l'équipe de Vie Scolaire** qui s'assurera du faible nombre d'élèves dans les toilettes afin de veiller à **respecter la distanciation physique**.

Les toilettes ne pourront pas être utilisées par les élèves pour **boire directement au robinet**. Il sera proposé aux familles et aux élèves **d'apporter une bouteille ou gourde** qu'ils pourront utiliser afin de boire dans les salles de classe.

## 7) Infirmierie

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

L'infirmierie est une zone sensible de l'établissement. Elle fera l'objet d'un nettoyage quotidien.

L'accès à l'infirmierie sera limité à 2 élèves à la fois et réservé aux cas de force majeure ou urgences (fièvre, saignement, crises).

Modalités d'utilisation :

Il est demandé aux professeurs d'éviter d'envoyer des élèves durant les cours sauf cas de force majeure et d'urgences. L'élève s'y rendra seul et ne sera jamais accompagné d'un autre élève. Si la situation nécessitait un accompagnement, un membre de l'équipe de Vie Scolaire sera chargé de venir récupérer l'élève.

**Durant les récréations**, l'équipe de Vie Scolaire sera chargée de réguler le nombre d'élèves qui souhaitent se rendre à l'infirmierie. **Il ne sera pas autorisé plus de 2 élèves à la fois dans l'espace d'attente.**

Pour les élèves qui ressentiraient le **besoin d'une simple discussion avec l'infirmière**, ils seront invités à se rendre au bureau de la vie scolaire qui pourra alors, avec l'infirmière, organiser la **prise d'un rendez-vous sur un horaire où l'élève pourra être accueilli facilement.**

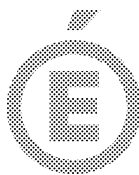
## 8) Vie Scolaire : Locaux et fonctionnement

Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

**La ludothèque et la salle d'activités ne seront pas accessibles aux élèves** durant la journée.

## 9) Administration et accueil de l'usager





7/7

### Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

L'accès aux locaux est proscrit à toute personne externe à l'établissement (parents, autres accompagnants, ...).

Afin de limiter le nombre d'élèves qui souhaiteraient se rendre à l'administration, le service de Vie Scolaire veillera à réguler le flux d'élèves. Une signalétique des gestes barrières est installée.

### Modalités de fonctionnement :

En cas de nécessité absolue d'accueil d'un usager, il sera reçu sans ouverture de la vitre séparant la loge ou le bureau de la Vie Scolaire de la personne.

Il lui sera demandé de se nettoyer les mains au gel hydroalcoolique et de mettre un masque.

Les personnels administratifs sont à votre disposition pour tout besoin par mail ou téléphone de préférence afin de respecter le protocole sanitaire.

### **10) Entretien des locaux**

Le protocole sanitaire national fixe par l'intermédiaire d'une fiche thématique les conditions de nettoyage et de désinfection des locaux.

Une déclinaison de ce protocole a été élaborée par le département de l'Isère. Ce plan de nettoyage complet des collèges est la feuille de route suivie par nos agents afin de permettre à toute la communauté scolaire d'utiliser les locaux dans des conditions de respect des critères sanitaires établis.

### **11) CDI**

#### Organisation générale et mesures de protections sanitaires :

Compte-tenu de la difficulté à organiser un service au CDI garantissant le protocole sanitaire (brassage des élèves et prêt de matériel en dotation collective proscrits), le CDI ne sera pas accessible.

#### Modalités de fonctionnement :

L'ouverture du CDI sera sous la responsabilité de la professeure documentaliste. Elle privilégiera le retour des livres empruntés par les élèves en mettant à leur disposition une caisse de retour à l'entrée du CDI. Le prêt de documents aux élèves sera proscrit. [Les horaires d'ouverture permettront principalement d'organiser la restitution des manuels scolaires à compter du 22 juin.](#)

Il peut être envisagé l'accueil d'un groupe-classe au sein du CDI après concertation de l'enseignant et de la professeure documentaliste.

### **12) Procédure de gestion d'un cas suspect COVID**

L'élève suspect sera immédiatement isolé dans la salle d'activités jouxtant le bureau du CPE. Il sera pris en charge par l'infirmière ou un personnel de direction.

Les responsables légaux de l'élève seront prévenus sans délai pour qu'ils viennent le récupérer en respectant les gestes barrières.

**La sécurité des élèves et des personnels fonde l'action que nous souhaitons mener au collège Jean FERRAT.**

**Je sais compter sur votre collaboration pour que nous puissions, ensemble, traverser cette crise sanitaire inédite et exceptionnelle.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, chers élèves, l'expression de mes sincères salutations.

Charles TARDY

